

Compte-Rendu Conseil Municipal

06 Juillet 2009



Inauguration des aménagements VTT, le 17 juillet 2009 dernier, en présence de Richard BROCHE, Maire de Macot La Plagne, Anthony FAVRE, Maire de Bellentre, David ALLEMOZ, conseiller municipal de Macot La Plagne, Jean Yves DUBOIS adjoint au maire d'Aime, Paul BROCHE, conseiller municipal de Macot, Patrick HAZEUX, Directeur de la Maison du Tourisme, Yann CLAVILLIER, Directeur de l'Office de Promotion de la Grande Plagne, Benoit DEGRIVEL (UCPA) et le personnel de la Maison du Tourisme.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2009

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, Bernard AUBONNET, adjoints,
MM. René ALLAMAND, David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET,
Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS,
conseillers municipaux.

Excusés : Mme Sylvie MAITRE, adjointe,(pouvoir à Richard BROCHE), M. André BROCHE, adjoint (pouvoir à René ALLAMAND), Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale (pouvoir à Pierre OUGIER), M. Michel BORLET, Conseiller Municipal (pouvoir à Jean Marie GERMAIN).

Yves BRIANCON est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2009. Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Affaires Générales

1. RAPPORT SUR LA GESTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE DE FORME DE BELLE PLAGNE POUR L'ANNÉE 2008

Paul BROCHE rappelle que le délégataire du centre de forme de Belle Plagne a obligation de présenter chaque année un rapport comportant notamment les comptes financiers de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

En conséquence, Paul BROCHE présente au conseil municipal le document contenant le rapport annuel financier, technique et d'activité, établi par la société MERCURE hôtels, filiale du groupe ACCOR, gestionnaire du centre de forme de Belle Plagne.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2008 établi par la société MERCURE Hôtels, filiale du groupe ACCOR. (Votants : 19, pour : 19)

2. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du SIGP ont été arrêtés en dernier lieu en janvier 2008 suite à diverses modifications. Après analyse, il est apparu nécessaire de réviser ces statuts afin de clarifier les compétences du syndicat.

Il est proposé notamment d'inclure dans la concession du SIGP la télécabine de Champagny et le téléphérique du Paradiski.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit uniquement d'une régularisation par écrit des missions déjà exercées par le SIGP.

Le conseil municipal approuve la proposition de modification des statuts du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne. (Votants : 19, Pour : 19)

3. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA SAVOIE (SDES)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est adhérente au SDES, et qu'à ce titre, le conseil municipal doit se prononcer à propos de toute modification de ses statuts.

Il demande ainsi au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Tresserve et sur le retrait de la commune de Montrichet -Albanne au syndicat.

Par ailleurs, suite à des changements d'élus municipaux intervenus depuis les dernières élections de mars 2008, il présente la nouvelle liste des délégués représentants chaque commune au sein du S.D.E.S mise à jour.

Marin VIVET GROS s'interroge sur l'intérêt de la commune à adhérer au SDES. Monsieur le Maire explique que cette adhésion au SDES permet d'obtenir des financements pour améliorer et étendre ses réseaux. Il ajoute que la commune reste propriétaire de ses réseaux.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur les modifications des statuts du SDES comme citées ci-dessus. (Votants : 19, Pour : 19)

4. CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE DU SITE DE DEFENSE DE HAUTE TARENTEISE

Monsieur le Maire rappelle la fermeture prochaine du 7ème BCA à Bourg Saint Maurice. Il explique que ce départ va s'accompagner de mesures compensatrices visant notamment à redynamiser le site ainsi laissé vacant.

Afin de pouvoir rapidement engager les réflexions et les études portant sur cette redynamisation, les services de l'Etat ont demandé qu'un Syndicat Mixte, qui sera signataire pour le compte des collectivités adhérentes, soit créé.

Il explique que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Aime s'est prononcé favorablement sur son adhésion au syndicat. Afin d'entériner cette dernière, le conseil municipal doit se prononcer.

Patrice MEREL demande si des pistes ont déjà été étudiées pour la destination de ces bâtiments. Monsieur le Maire explique que des études ont été lancées sur la ré-utilisation des bâtiments.

Paul BROCHE attire l'attention sur un point des statuts de ce syndicat mentionnant les emprunts et craint que la collectivité soit obligée, à terme, de participer financièrement au projet arrêté.

Joël OUGIER SIMONIN estime que seules les communes patissant du départ du 7ème BCA devraient adhérer au syndicat, ce qui n'est pas le cas de Macot. Il pense également, qu'à terme, cette adhésion pourrait entraîner une participation financière de la commune dans le fonctionnement de ce syndicat.

Monsieur le Maire explique que le syndicat n'aura pas le droit d'exercer la maîtrise d'ouvrage d'aucune opération relevant du contrat. En ce sens, les collectivités ne pourront pas être sollicitées financièrement. Le syndicat servira uniquement de guichet pour recevoir les aides de l'Etat.

Le conseil municipal demande que le point mentionnant les emprunts soit retiré des statuts présentés.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur l'adhésion de la communauté de communes du Canton d'Aime au Syndicat Mixte pour la redynamisation du site de défense de haute Tarentaise avec la modification demandée. (Votants : 19, Pour : 19)

5. AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ACCÈS WIFI SUR LA STATION/SOCIÉTÉ NEPTUNE

Bernard AUBONNET rappelle que la commune a passé une convention avec la société NEPTUNE pour la mise en place d'un accès WIFI sur les stations.

A ce jour, cette dernière propose d'étendre la convention de 3 à 5 ans et d'augmenter le pourcentage de rémunération versé à la commune de 10% à 20%.

Pour entériner cette proposition, Bernard AUBONNET soumet au conseil municipal le projet d'avenant n°1 à la convention initiale.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 et autorise Monsieur le Maire à le signer. (Votants : 19, pour :19)

6. MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE A L'ESPACE ASSOCIATIF CANTONAL (EAC)

Nicolas BRIANCON MARJOLLET rappelle que la commune met à disposition de l'Espace Associatif Cantonal des locaux à l'école de Macot chef lieu pour l'accueil de loisirs des enfants du canton. Cette mise à disposition a été consentie aux dernières vacances de février et de Printemps ainsi que tous les mercredis matins depuis la rentrée scolaire.

L'EAC souhaite que ces locaux soient à nouveau prêtés à l'association pour les vacances d'été 2009 (du 04.07 au 15.08.2009).

Cette nouvelle mise à disposition nécessite de passer un avenant à la convention initiale mise en place avec l'EAC. Cette convention tient compte de la mise à disposition des locaux de l'école prêtés jusqu'à présent (garderie péri-scolaire et gymnase sous la salle polyvalente), excepté la salle sous le groupe scolaire. Concernant le gymnase sous la salle polyvalente, il est spécifié que celui-ci devra être libre de toute occupation entre le 23 juillet et le 28 juillet pour la manifestation de la 6000 D.

Joël OUGIER SIMONIN demande la raison pour laquelle l'Espace Associatif Cantonal sollicite la commune pour la mise à disposition de ces locaux à chaque vacance.

Nicolas BRIANCON MARJOLLET explique que l'EAC trouve ces locaux tout à fait adaptés aux besoins du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Robert ASTIER rappelle que des travaux doivent être réalisés dans l'école durant cet été.

Monsieur le Maire précise que l'EAC libère les locaux au 15 août et demande que les travaux soient planifiés, si possible, après cette date.

Le conseil municipal autorise la mise à disposition des locaux de l'école de Macot chef lieu à l'Espace Associatif Cantonal pour l'accueil de loisirs des enfants du canton pendant les vacances d'été 2009. (Votants : 19, pour : 19)

Ressources Humaines

1. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT D'ANIMATION DE 2ÈME CLASSE

Compte tenu du nombre croissant d'enfants accueillis au multi accueil de Plagne Centre, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire d'un agent en poste.

Il propose d'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, actuellement à temps non complet (28h), à temps complet.

Le conseil municipal donne son accord pour l'augmentation du temps de travail d'un Adjoint d'Animation de 2ème classe. (Votants : 19, pour : 19)

Travaux

1. AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE SERVICES "PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX SUR DIFFÉRENTS SITES DE MACOT LA PLAGNE - LOT 4 : SANITAIRES PUBLICS"

Robert ASTIER rappelle que le conseil municipal a décidé d'ouvrir les sanitaires publics situés à La Roche pendant la saison d'été.

Par conséquent, cette ouverture entraîne la modification de la convention initiale passée avec l'attributaire du marché. Robert ASTIER précise que la fréquence de passage pour le nettoyage de ces toilettes a été arrêtée à un passage par jour.

Pour prendre en compte cette prestation supplémentaire, qui s'élève à 378,60 euros HT, il est nécessaire de passer un avenant au marché.

Robert ASTIER indique que le montant du marché, avec la modification, s'élève donc à 80 377,60 euros HT (soit 0,47% d'augmentation).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché "Prestations de nettoyage des locaux communaux - Lot 4 sanitaires publics". (Votants : 19, pour : 19)

2. AVENANT N°2 RELATIF AU MARCHÉ DE SERVICES “PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX SUR DIFFÉRENTS SITES DE MACOT LA PLAGNE - LOT 4 : SANITAIRES PUBLICS”

Robert ASTIER explique qu'il apparaît opportun de fermer les sanitaires publics situés dans la salle Hors Sacs de Plagne Centre, car des travaux s'effectuant à proximité génèrent des dégradations et une utilisation abusive de ces sanitaires par les ouvriers du chantier. Les prestations de nettoyage de ces sanitaires pour l'été 2009 sont donc annulées et entraînent une diminution de 500 euros HT du montant initial du marché.

Il est donc nécessaire de passer un avenant négatif au marché portant le montant pour l'année 2009 à 79 877, 60 euros HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché “Prestations de nettoyage des locaux communaux - Lot 4 sanitaires publics”. (Votants : 19, pour : 19)

3. AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX “LES PROVAGNES - SUPPRESSION DES EAUX PARASITES”

Robert ASTIER, Patrice MEREL et Marin VIVET GROS, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Monsieur le Maire explique que des travaux supplémentaires au marché initial ont été réalisés, notamment le dévoiement de canalisations existantes non prévues et l'enfouissement dans la tranchée ouverte des canalisations d'arrosage.

Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à 2 665,68 euros TTC et porte le marché à 28 372,71 euros TTC.

Il est donc nécessaire de passer un avenant pour régulariser cette situation.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché “Les Provagnes - suppression des eaux parasites” (Votants : 16, pour : 16)

4. AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE SERVICES “CONTRÔLE DES AIRES DE JEUX - SITES FIXES ET DÉMONTABLES - DIVERS SITES SUR LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE”

Robert ASTIER rappelle qu'une nouvelle aire de jeux a été créée au Lotissement Creux Vincent à l'automne 2008. Il convient donc de passer un avenant au marché de l'entreprise LUDOPARC dans le cadre du contrôle périodique des aires de jeux pour ajouter cette prestation supplémentaire.

Le montant annuel de cette prestation est de 145 euros HT et porte ainsi le montant total du marché à 1 082,63 euros HT annuel. Il est donc nécessaire de passer un avenant.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché “Contrôle des aires de jeux - sites fixes et démontables” (Votants : 19, pour : 19)

5. AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE SERVICES “MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS D'ALARME INCENDIE”

Patrice MEREL explique que la vérification du système de détection incendie du Parking du Boulevard à Plagne Centre est sous contrat avec l'Entreprise CHEVALIER alors que les autres installations dépendent de l'Entreprise SR DAUPHINE SAVOIE.

Il informe le conseil municipal que les prestations réalisées par l'Entreprise CHEVALIER ne satisfont pas la commune. Patrice MEREL propose d'inclure la vérification du système de détection incendie du Parking du Boulevard dans le marché de l'Entreprise SR DAUPHINE SAVOIE.

Cette prestation supplémentaire s'élève à 315 euros HT et porte ainsi le montant total du marché à 1 825 euros HT par an. Il est donc nécessaire de passer un avenant.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché "Maintenance préventive et corrective des installations et équipements d'alames incendie" avec l'Entreprise SR DAUPHINE SAVOIE. (Votants : 19, pour : 19)

6. AVENANT N°2 - SERVICE DE NAVETTES URBAINES PENDANT LES SAISONS HIVERNALES ET ESTIVALES SUR LE SITE DE LA PLAGNE

Monsieur le Maire rappelle que le marché relatif au service de navettes sur la station a été attribué en 2006 à l'entreprise Transports BERARD pour 5 années.

En 2007, un avenant n°1 avait fait l'objet d'une augmentation de la plage horaire journalière de la navette urbaine entre les stations d'altitude soit de 8h à 24h.

Afin de pérenniser ce nouveau fonctionnement pour l'été 2009, il est nécessaire de passer un deuxième avenant au marché initial.

Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à 32 002,94 euros HT et porte le montant du marché initial annuel à 353 780,94 euros HT.

David ALLEMOZ informe le conseil municipal que les navettes interstations accepteront les vélos. L'entreprise TRANSPORT BERARD est actuellement en train de tester un nouveau système.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché "services de navettes urbaines pendant les saisons hivernales et estivales sur le site de La Plagne." (Votants : 19, pour : 19)

7. MARCHES CONCERNANT L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Suite à la consultation lancée en juin 2009 pour l'entretien des bâtiments communaux pour les 4 années à venir, Robert ASTIER informe le conseil municipal que les deux lots ont été attribués à l'entreprise Alex DUCHOSAL EURL comme suit pour la première année :

- Lot 1 - Travaux d'entretien des façades des bâtiments communaux pour un montant de 10 000 euros maxi.
- Lot 2 - Travaux d'entretien des revêtements de sols et des peintures intérieures pour un montant de 120 000 euros maxi.

Pour les trois années suivantes, les montants annuels sont fixés comme suit :

- Lot 1 - 60 000 euros maxi et Lot 2 - 60 000 euros maxi.

René ALLAMAND demande la raison pour laquelle le montant du lot 2 est bien plus élevé que le lot 1 pour 2009.

Robert ASTIER explique que le lot 2 comprend les travaux de rénovation du bâtiment Les Rhododendrons situés à Plagne 1800 (prévus en 2009).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec l'entreprise Alex DUCHOSAL EURL. (Votants : 19, pour : 19)

Urbanisme

1. CHAMPIONNAT DU MONDE 2012 DE CANOË KAYAK : MISE À DISPOSITION DE TERRAINS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME (CCCA).

Dans le cadre de la réalisation des aménagements en vue des Championnats du Monde 2012, Joël OUGIER SIMONIN explique que la commune doit passer une convention d'occupation du domaine public avec la CCCA. Cette convention va permettre de mettre à disposition de la CCCA les terrains nécessaires à la réalisation de divers ouvrages et équipements tels que :

- Une zone d'initiation "débutants", deux embarcadères, des épis et la pleureuse vers la base de loisirs,
- un embarcadère vers la passerelle de Sangot,
- un débarcadère vers la zone artisanale et un vers le pont Napoléon.

Le fait que la CCCA ait la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains va simplifier la procédure de demande de subventions.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Communauté de Communes du Canton d'Aime. (Votants : 19, pour : 19)

2. RÉGULARISATION DE DIVERSES EMPRISES FONCIÈRES AVEC LA COPROPRIÉTÉ RÉSIDENCE BELLECÔTE

Joël OUGIER SIMONIN informe qu'il convient de régulariser diverses emprises foncières avec la copropriété de la Résidence Bellecôte.

Il explique qu'en contrepartie de la cession par la copropriété des parcelles Section M n° 2951, 2955, 2954, 2957, 2958 situées à Plagne Bellecôte, la commune a réglé le montant des enrobés des parkings s'élevant à 27 690 euros.

Le conseil municipal approuve la régularisation de diverses emprises foncières avec la copropriété Résidence Bellecôte. (Votants : 19, pour : 19)

3. ECHANGE DE TERRAIN AVEC MME MARIE LAURE MINGEON À CREUX VINCENT

Joël OUGIER SIMONIN informe qu'il convient de régulariser l'emprise du parking de Creux Vincent prévu en fin de règlement du lotissement (2009).

Pour se faire, il propose l'échange de la parcelle Section C n° 1803 de 22 m² appartenant à Mme Marie Laure MINGEON en échange de la parcelle communale Section C n° 1800 pour 22 m².

Le conseil municipal approuve l'échange proposé ci dessus. (Votants : 19, pour : 19)

Questions diverses

LISTE DES MARCHES ATTRIBUÉS

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal, pour information, la liste des marchés signés hors procédures spécifiques (<90 000 euros) depuis le dernier Conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 3 août 2009 à 19h30 en salle du conseil
- mairie de Macot La Plagne.

INCENDIE

Patrice MEREL tient à remercier les pompiers pour leur professionnalisme face à l'incendie qui a eu lieu la nuit du jeudi 2 au vendredi 3 juillet au Chef Lieu. Il les félicite pour la bonne organisation et la bonne communication entre les différentes casernes présentes. Laurent BOCH souhaite remercier également Loïc HARDOUIN, Directeur des Services Techniques et Serge PERRIERE pour l'aide qu'ils ont apporté durant ce sinistre.

Après réflexion, Patrice MEREL pense que la commune doit se poser des questions sur la sécurité et l'environnement autour des maisons.

Marin VIVET GROS estime que la présence d'un tuyau d'incendie sur le chef lieu aurait permis de commencer à éteindre le feu dans l'attente des pompiers. Patrice MEREL rappelle que les pompiers sont arrivés en 16 minutes et qu'il aurait été dangereux pour des volontaires d'intervenir, vu l'ampleur de l'incendie.

Patrice MEREL explique que l'incendie a entraîné une coupure de courant. Il souhaiterait que quelques points stratégiques soient consolidés par un groupe électrogène tels que : la Mairie, la salle polyvalente, l'école et les ateliers municipaux afin de parer à ce genre de problème. Monsieur le Maire fait part des remerciements d'André BRIANCON MARJOLLET envers les pompiers et la collectivité. Il ajoute que cette famille va conserver l'appartement de La Verdache en contrepartie d'un loyer, le temps de la reconstruction de leur habitation.

Monsieur le Maire indique également que la route restera fermée tant que les bâtiments incendiés ne seront pas sécurisés et expertisés. Patrice MEREL demande à ce que la Police Municipale vienne vérifier que les arrêtés sont toujours affichés.

GESTION DU PARKING DU BOULEVARD A PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire rappelle que le contrat passé avec Vinci Park pour la gestion des parkings de La Plagne est arrivé à échéance au 30 avril dernier.

Il explique que le conseil municipal doit se décider rapidement sur l'organisation à mettre en place pour la suite. Il rappelle qu'il a été proposé soit de relancer un appel à candidatures, soit de confier cette gestion directement à la Maison du Tourisme.

Afin que le conseil municipal ait plus d'information sur cette opération, Paul BROCHE présente le rapport financier établi par Vinci Park. La gestion du parking du Boulevard, du parking P0 à Plagne Bellecôte et des stationnements aériens coûte à la commune 60 000 euros. Bernard AUBONNET fait remarquer que si la commune ajoute à ce marché un parking couvert supplémentaire, le montant total risque de s'élever entre 100 000 et 120 000 euros. Il garantit que la totalité des parkings peut être gérée, pour 60 000 euros, par la Maison du Tourisme avec seulement 2 ou 3 emplois supplémentaires pour le gardiennage des parkings puisque les points de vente existent déjà dans les points Info. Le fait que la Maison du Tourisme gère ces parkings va permettre d'améliorer la prestation (accueil et présence) et d'optimiser le rendement.

René ALLAMAND se demande comment va être assurée la maintenance de ces parkings. Bernard AUBONNET explique qu'un contrat sera passé avec une société pour leur maintenance et leur entretien. Il semble à Paul BROCHE qu'un contrat existe déjà pour la mise en route du début de saison. Il serait intéressant de l'étendre à la saison complète.

Compte tenu que la commune d'Aime subventionne à 20% la Maison du Tourisme, Joël OUGIER SIMONIN craint que celle ci s'oppose à la gestion des parkings par cette structure. Si le choix devait se porter sur cette dernière, Monsieur le Maire explique qu'il serait bien spécifié que la totalité des frais inhérents à cette gestion serait supportée par Macot La Plagne. Le conseil municipal est réticent à prendre une décision car il estime qu'il manque d'information.

Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offres et d'étudier en parallèle le coût réel de la gestion par la Maison du Tourisme en régie directe.

Suite à l'analyse des plis et de l'étude réalisée sur une gestion en régie, le conseil municipal pourra prendre sa décision. Le conseil municipal approuve cette démarche.

MONTÉE DE LA PLAGNE “LIZEROUX”

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le fan club de Julien LIZEROUX organise, comme l’an passé, la montée de La Plagne en Vélo.

Le fan club sollicite la commune pour que celle ci offre le petit déjeuner au départ de la course. Il demande également la présence de Monsieur le Maire pour donner le départ, et de la police municipale pour accompagner les coureurs pendant la montée.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour l’ensemble des demandes.

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE AU CADRE DE VIE

Monsieur le Maire fait part de la décision de Ginette REBUFFET de démissionner de son poste de Conseillère Déléguée au Cadre de Vie (Fleurissement/illumination). Il fait lecture de son courrier mentionnant ses raisons, et notamment sa déception par rapport au programme électoral annoncé et au peu de suites données à ses réclamations. Elle estime qu’aucun projet n’abouti, ni avance.

Elle tient à spécifier qu’elle reste conseillère municipale afin de respecter les électeurs qui l’ont élue.

TERRASSE COUVERTE À LA GRANDE ROCHETTE

Joël OUGIER SIMONIN présente la demande des propriétaires du restaurant de la Grande Rochette d’installer une toiture légère et rétractable sous un auvent en bois de 13 m², sur la terrasse.

Il demande l’avis du conseil municipal sur cette proposition.

Le conseil municipal ne souhaite pas créer de précédent, et notamment sur les stations, car il trouve ce projet très inesthétique.

Le conseil municipal refuse ce projet à 15 voix Contre, deux voix Pour (Monsieur le Maire et Joël OUGIER SIMONIN) et deux voix d’abstention (Laurent BOCH et Paul BROCHE).

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU)

Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal que la commune a lancé une modification du PLU. L’enquête publique se déroulera du 23 juillet au 25 août.

Une révision du PLU est également envisagée. Une présentation sera faite lors d’un conseil informel courant août. Le conseil municipal délibérera sur ce point après l’avis du commissaire enquêteur.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

Yves BRIANCON demande une explication sur l’aide apportée par le SIGP à l’association de bob luge d’un montant de 80 000 euros pour la perte d’exploitation.

Monsieur le Maire explique que l’association Bob luge, qui gère la piste de bob, a eu un déficit de fonctionnement cet hiver dû notamment à l’arrêt de la subvention du ministère des sports de glace pour l’achat de glace et aux travaux sur la piste. La demande de l’association est de 60 000 euros afin d’équilibrer le budget. Celle ci sera débattue lors du prochain comité syndical du SIGP (7 juillet 2009).

Bernard AUBONNET explique ce déficit de fonctionnement par la perte des équipes étrangères lors des travaux. Aujourd’hui, il est primordial de faire revenir ces équipes en entraînement à l’automne.

Joël OUGIER SIMONIN ne comprend pas que l’Etat se désengage de la piste de bob alors que la ville d’Annecy nous sollicite pour utiliser cette dernière en 2018. Il demande si Annecy a prévu d’aider le SIGP à supporter les frais de la piste jusqu’en 2018.

Monsieur le Maire explique que la ville d'Annecy est prête à participer financièrement aux frais de la piste si naturellement sa candidature est retenue pour les JO 2018. Dans l'attente de la réponse du CIO le 6 juillet 2011, le SIGP doit trouver des solutions pour maintenir la piste de bob opérationnelle.

Monsieur le Maire fait part des interrogations des communes qui s'aperçoivent malheureusement que le club local est en déficit d'athlètes ainsi que les autres clubs de France.

Laurent BOCH explique qu'il est difficile pour le club de motiver les adhérents et les athlètes puisque la subvention qui permet d'acheter les créneaux de glace pour s'entraîner a été nettement réduite. Paul BROCHE ajoute que si la commune ne subventionne plus le club, celui-ci va disparaître inévitablement car il ne pourra plus faire face financièrement.

Yves BRIANCON rappelle que des objectifs à atteindre ont été donnés au club pour recevoir la subvention. Laurent BOCH signale de nouveau que, sans apport financier, le club ne pourra pas atteindre ses objectifs.

Bernard AUBONNET soulève le fait que le SIGP doit également prévoir la fermeture de la piste si la ville d'Annecy n'est pas retenue comme ville organisatrice. Il ajoute que la Fédération des sports de glace enverrait les épreuves de bob en Italie si la piste de La Plagne était fermée d'ici là.

Monsieur le Maire souhaite spécifier que la piste de bob de La Plagne, contrairement à beaucoup d'autres, arrive à se maintenir financièrement grâce aux recettes des descentes touristiques. Il faut donc, pour l'instant attendre les résultats des Jeux Olympiques.

RAPPORT SUR L'EAU

Paul BROCHE présente à l'ensemble du conseil municipal un rapport portant sur les réseaux d'eau de la Commune et les travaux à envisager pour leurs améliorations.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES

Suite à la réunion de chantier qui a eu lieu avec la SAP, le maître d'oeuvre et l'entreprise CARRET VETTER (attributaire du marché), Robert ASTIER évoque le nouveau tracé de l'enfouissement des lignes moyenne tension sur Plagne Soleil et Plagne Villages.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

N°PC	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315005B1039-02	SCI CHALETS EDELWEISS	Plagne 1800	Local poubelle transformé en local de stockage
AT 073150090001	SARL PUJOL	le Croq Neige Plagne Centre	réaménagement

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDES

N°DP	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315009M5015	MONTILLET Gérard	Route de la Remise	Auvent sur terrasse
07315009M5021	MONTMAYEUR Pierre	Pra Conduit	Pose pierres en façade

Le 14 JUILLET 2009

C'est sous un beau soleil et dans la tradition qu' a eu lieu la cérémonie du 14 juillet à Macot La Plagne.

En présence des pompiers de La Plagne, des gendarmes d'Aime et de l'association des Anciens Combattants, M. Richard BROCHE, Maire de Macot La Plagne et M. Auguste PICOLLET, Conseiller Général du Canton d'Aime ont déposé la gerbe au pied du monument aux morts.

Ensuite, toutes les personnes présentes se sont recueillies au son de la Marseillaise.

Après lecture de son discours, Monsieur le Maire a souhaité un bon 14 juillet aux personnes présentes et les a invitées à se réunir auour d'un vin d'honneur offert par la municipalité.



INAUGURATION DES AMÉNAGEMENTS VTT



La Plagne a souhaité, dès cet été, miser de nouveau sur le VTT. Une commission a été créée au sein du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP) pour travailler sur l'avenir de ce sport sur la station.

Afin de répondre rapidement à un besoin de la clientèle, il avait été demandé à chaque commune de travailler sur des points stratégiques pour une ouverture dès cet été. A Macot La Plagne, David ALLEMOZ a pris les rênes du projet et a travaillé tout le printemps sur la création de plusieurs zones et circuits avec l'aide des services techniques de la commune de Macot La Plagne, de l'UCPA, de la Société d'Aménagement de La Plagne et de la Maison du Tourisme ; notamment : une zone ludique sur Belle Plagne, un espace trial sur Plagne Bellecôte et un itinéraire reliant la Roche de Mio à Plagne Bellecôte.

La commission s'est remise à travailler sur un projet plus important et à plus long terme portant sur la redynamisation du VTT à La Plagne.

BRAVO A NOS SPORTIFS !!!!!

Que de beaux résultats parmi nos sportifs lors du week end du 25 et 26 juillet.

Pour ce 20ème anniversaire de la 6000 D, le club VEO 2000 a montré qu'il était toujours là vingt ans après la victoire de son président Jean Marie GERMAIN lors de la première édition.

Lors de l'Ultra 6000 D (110 km), nouveau parcours mis en place pour fêter les 20 ans de cette course, **les victoires masculine et féminine sont revenues à deux membres de VEO 2000 : Patrice PAQUIER, 1^{er} en 12h30 et Véronique GATINE (28^{ème} et 1^{ère} féminine) en 16h30.** Ensuite, Olivier LECOMTE a pris la 6^{ème} place en 14h03, Yves PAYN la 9^{ème} place en 14h20. On peut également citer les belles performances de François ALLEMOZ (21^{ème} place en 15h39), Bernard VINSON (51^{ème} en 17h46), Jean Christophe MARTINEZ et Mahdi AMIMOUR (73^{ème} et 75^{ème} en 18h45). **VEO 2000 remporte ainsi le classement par équipes.**

Pour la 6000 D, Marc MAROUD a pris la 3^{ème} place en 6h06 et Joël PELLICIER, la 6^{ème} place en 6h23.

Pendant ce temps, les athlètes de La Plagne Eaux Vives n'étaient pas en reste lors du Championnat d'Europe de Kayak Junior en Slovaquie.

Nouria NEWMAN remporte sa première médaille internationale et devient **Vice Championne d'Europe en slalom individuel.** Pour finir le week end en beauté, Nouria NEWMAN, avec ses collègues Gaëlle TOSSER et Estelle MANGIN deviennent Championnes d'Europe Slalom Junior par équipe.

Encore BRAVO A EUX TOUS...

Manifestations... La Plagne

Ciné Plagne

Du Lundi 3 août au 7 août 2009

Salle des congrès - Belle Plagne

L'entrée est libre et les projections sont organisées du lundi 3 août au vendredi 7 août dans la salle des Congrès de Belle Plagne à raison de deux séances quotidiennes (18h et 21h).

Thèmes retenus cette année : l'ethnologie, le voyage d'exploration, la vie animale et l'extrême.

Renseignements : Maison du tourisme 04.79.09.71.52 et programme sur le site internet de la Commune :

www.mairie-macotlaplagne.com

Commémoration du parachutage

Samedi 15 août 2009

Monument aux morts à Plagne Centre

10h30 Messe en plein air au monument aux morts (chapelle en cas de mauvais temps)

11h15 Commémoration au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur sur la place et de la fête de Plagne Centre.

Urban Plagne

Du vendredi 21 août au dimanche 23 août.

Plagne Bellecôte

4ème édition de l'Urban Plagne avec deux nouveautés cette année : mise en place d'une nouvelle aire de street et accueil des qualifications pour le FISE 2009 (étape du FISE XPERIENCE).

Plus d'infos sur : www.urbanplagne.com

La Plagne Family Festival

Samedi 22 et Dimanche 23 août

1er rassemblement d'enduro loisirs

Renseignements : Maison du tourisme : 04.79.09.02.01

Informations

La Poste

Comment recevoir son courrier plus vite ?

1. Une adresse bien présentée :

- Utiliser une enveloppe précaisée
- Ecrire 5 lignes maximum
- Ne jamais mettre de ponctuation
- Ecrire bien distinctement les 5 chiffres du code postal
- Ecrire en majuscule le nom de la Ville et si possible toute l'adresse
- Préciser adresse expéditeur

2. Une boîte aux lettres mise en valeur :

- Préférer une boîte aux lettres de qualité et de grande dimension

3. Communiquer sur votre adresse exacte :

- Renseignez vous auprès de votre mairie pour connaître la numérotation et la dénomination de votre rue.
- Informez en vos destinataires.

Horaires

Salle omnisports "Pierre LEROUX"

Du lundi 29 juin 09 au vendredi 28 août 09

Du lundi au vendredi 10h/12h - 15h/19h

Ouverture à 09h et 14h (en cas de mauvais temps)

Permanence Mairie

Mardi : 9h00 à 13h00

Bibliothèque de la Plagne

Du lundi 6 juillet au vendredi 28 août :

Lundi/mardi/jeudi /vendredi

10h à 12h et 15h à 18h30

Exposition réalisée en Maurienne

TERRRE ET PROFONDEURS

"Voir et comprendre comment l'homme a investi la Terre, à partir des thèmes suivants : les roches, l'eau, le milieu sous-terrain et la recherche fondamentale."

ouverte au public tout l'été aux horaires de bibliothèque.

Crèche "les petits bonnets"

Du lundi 06 juillet au vendredi 28 août inclus

Lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi : 9h à 18h30

DISTRIBUTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune a souhaité s'engager dans une politique de développement durable en limitant notamment sa consommation de papier. Dans l'immédiat, il a été décidé de poursuivre la distribution des comptes rendus en publicité non adressée.

La commune rappelle que le compte rendu du Conseil Municipal est en distribution libre à la Mairie et à la mairie annexe - salle omnisports Pierre LEROUX à Plagne Centre.

Il est également consultable dans son intégralité sur le site internet de la Commune : www.mairie-macotlaplagne.com.

Parallèlement, La commune de Macot La Plagne a mis en place un dispositif d'envoi du compte rendu du conseil municipal par email tous les mois.

Les personnes intéressées peuvent en faire la demande auprès du service communication : com@macotlaplagne.com.